

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAE 159** Subventions de fonctionnement (230.000 euros) et d'investissement (405.000 euros) et avenants aux conventions avec l'association Forum des images (1e) dans le cadre du projet TUMO Climat – Académie du Climat.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu la délibération 2019 DAE 47 du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 février 2019 ;

Vu la délibération 2020 DAE 335 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention entre la Ville de Paris et le Forum des Images du 26 février 2019 ;

Vu la convention entre la Ville de Paris et le Forum des Images du 27 mai 2021 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement et d'investissement ainsi que la signature de deux avenants aux conventions avec l'association Forum des images ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 1er Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer les avenants, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Forum des Images.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 230.000 euros est attribuée à l'association Forum des images domiciliée 2, rue du Cinéma, Forum des Halles, 75001 Paris (N° SIMPA 20373 / Dossier 2021\_10740), au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 405.000 euros est attribuée à l'association Forum des images domiciliée 2, rue du Cinéma, Forum des Halles, 75001 Paris (N° SIMPA 20373 / Dossier 2021\_10739), au titre de l'exercice 2021.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**